



Valbonne, le 21 Novembre 2016
Service Climat – E. Trauchessec

Contribution ADEME à l'atelier n°6 de la Concertation 4^{ème} période « Registre et suivi quantitatif »

Contexte

Dans le cadre de la préparation de la quatrième période du dispositif CEE, la DGEC propose un atelier d'échanges sur le fonctionnement du registre Emmy et la mise à disposition de données qu'il permet.

Si l'ADEME n'est pas directement concernée par le fonctionnement du registre EMMY (gestion du fichier des éligibles, enregistrement des CEE validés et des transactions), l'Agence voit par contre dans l'information entrée dans ce registre une formidable opportunité d'observation, de suivi quantitatif et d'évaluation du dispositif CEE, et au-delà, des marchés de l'efficacité énergétique.

L'ADEME a donc souhaité formuler un certain nombre de propositions en lien avec l'exploitation des données Emmy, dans un contexte de renouvellement prochain de la délégation de service public pour l'administration du registre à partir de 2018 d'une part, et du besoin identifié par nombre d'acteurs d'évaluer de façon plus précise et régulière l'efficacité et l'efficience du dispositif CEE d'autre part.

Retours d'expérience ADEME

De par ses activités en lien avec le dispositif CEE et plus largement en lien avec l'efficacité énergétique (observation, évaluation des politiques publiques, participation aux concertations, études gisements CEE et d'économies d'énergie, scénarii prospectifs...), l'ADEME requiert, et pour ce faire produit ou collecte, un grand nombre de données.

Dans le cadre du dispositif CEE, ces données sont issues :

- De données publiques :
 - o Extractions Emmy rendues publiques semestriellement par la DGEC, fournissant les CEE délivrés par fiche et par date d'engagement depuis 2014
 - o Lettre d'information de la DGEC, publiée tous les deux mois depuis juillet 2006
 - o Site Emmy
 - o Rapports et études publics divers, qu'ils soient internes ou externes

- De données non publiques :
 - o Etudes internes (ex : Etudes ADEME réalisées entre 2011 et 2016 par le CEREN pour caractériser l'impact du dispositif dans les secteurs Industrie et Tertiaire)
 - o Etudes externes (ex : Etude ECOCEE et ECOCEE 2 réalisées par EDF)
 - o Extractions Emmy réalisées par la DGEC à la demande de l'ADEME sur des périmètres variables (ex : CEE déposés ou délivrés, par date d'engagement ou de délivrance, sur une année, une période, depuis le début du dispositif...)

Difficultés rencontrées :

- **Un accès limité aux données :**

Les extractions EMMY telles qu'utilisées par l'ADEME pour ses diverses missions sont souvent établies à sa demande par la DGEC. Elles représentent un investissement en temps non négligeable à la DGEC voire au niveau du gestionnaire du registre, et des délais incompressibles entre la détection du besoin et l'obtention des données.

Ces données ne sont par ailleurs transmises à notre connaissance qu'à l'ADEME, quand leur contenu présenterait un intérêt pour l'ensemble des acteurs du dispositif CEE, notamment ceux menant des activités de recherche en lien avec le dispositif.

- **Une information utile mais incomplète :**

Le registre Emmy permet aujourd'hui d'obtenir des informations sur le volume cumac délivré par fiche et par département, ainsi que les CEE délivrés par programme et pour des opérations spécifiques. Depuis peu, ces données permettent également de distinguer la part de bonification des CEE délivrés pour une fiche.

Concernant les opérations standardisées, ces données agrégées sont souvent insuffisantes pour connaître précisément le nombre d'opérations financées dans le cadre du dispositif ou encore le nombre de bénéficiaires, alors même que l'information est à priori disponible au sein du registre.

Globalement, un nombre significatif de données entrées par les acteurs lors de la saisie de leur dossier de demande ne sont pas exploitées alors même qu'elles apporteraient, sous forme agrégées, des informations précieuses sur les marchés de l'efficacité énergétique (surface de murs isolée par maison, nombre moyen de logements chauffés par chaudière collective...).

Conséquences :

- En l'absence de certaines données, l'ADEME et les acteurs du dispositif recourent à des hypothèses dans leurs évaluations du dispositif, hypothèses souvent conservatrices et dont la marge d'incertitude pèse sur les discussions.
 - L'ADEME et les acteurs du dispositif financent par ailleurs un certain nombre d'études pour compléter ces données (Etude ADEME réalisées par le CEREN auprès de l'industrie et du tertiaire, extension de l'étude OPEN auprès des ménages pour inclure des questions sur le recours au dispositif CEE, Evaluation qualitative de l'impact du dispositif CEE auprès des ménages réalisée en 2012...). Ces études ont vocation à caractériser les utilisateurs et utilisations du dispositif et à appréhender l'impact de ce dispositif sur la prise de décision.
- ⇒ Conclusion : des dispositifs d'observation de moindre qualité (données déclaratives, sur un nombre restreint d'échantillon, sans vision globale du dispositif...) pour un probable surcoût public.

Propositions ADEME

Proposition 1 : Exploiter l'ensemble des données entrées et/ou disponibles dans Emmy pour apporter de l'information sur les marchés de l'efficacité énergétique

Des données précieuses sont disponibles dans EMMY et non exploitées à ce stade, données par ailleurs nécessaires à un suivi et à une évaluation efficace du dispositif CEE.

Moyennant des hypothèses sur le taux de recours au CEE, rendues possibles par recroisement avec d'autres sources de données, telles que OPEN, Emmy est par ailleurs un moyen d'observer, en continu et de manière exhaustive, les marchés de l'efficacité énergétique, et ce de manière beaucoup plus précise que ce que l'on peut obtenir par enquête (sur les variables techniques).

Proposition 2 : Communiquer en temps réel, de façon transparente et exhaustive, les données contenues dans EMMY.

L'ADEME propose une remise à plat de l'information sur le dispositif, avec notamment la mise à disposition :

- D'une information grand public alignée sur le contenu actuel des Lettres d'information de la DGEC, et proposant par ailleurs des données sur le nombre de bénéficiaires par fiches, le profil de ces bénéficiaires... ainsi que des statistiques présentées en évolution.
- D'une information spécialisée, à l'aide d'un outil à l'image de l'observatoire DPE¹, permettant à chacun de réaliser ses propres extractions.

Proposition 3 : Accroître le potentiel informatif d'EMMY

Dans l'optique d'une utilisation accrue du registre EMMY comme outil d'observation, de suivi et d'évaluation du dispositif CEE et des marchés de l'efficacité énergétique, l'ADEME suggère d'introduire de nouveaux champs sur :

- les données de coûts : montant de l'opération (matériel/main d'œuvre), montant éventuel de la prime CEE
- le modèle d'obtention du CEE par l'obligé (accompagnement technique ou financier, le passage par un réseau intermédiaire ou non, etc.)

Enfin, dans le cadre de futures révisions ou créations de fiches, l'ADEME propose de tenir compte de cet accès possible aux caractéristiques des marchés d'efficacité énergétique dans la construction des forfaits de fiche (exemple : forfait des systèmes thermiques fonction de l'ETAS du produit installé, qui donnerait à terme de la visibilité sur la répartition du marché des systèmes performants par ETAS).

¹ <http://www.observatoire-dpe.fr/index.php/statistique>